



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/38/27/Add.1  
14 novembre 2002

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Trente-huitième réunion  
Rome, 20-22 novembre 2002

**Addendum**

**PROPOSITIONS DE PROJETS : CHINE**

Mousses

**Ajouter** le texte suivant à la page 6, dans « autres activités » :

Plan sectoriel d'élimination des CFC-11 dans le secteur des mousses en Chine  
(Programme annuel de mise en œuvre de 2003).

18. (bis). Le Secrétariat du Fonds a reçu par la suite (le 3 novembre 2002) de la Chine le rapport périodique sur la mise en œuvre de son programme de pays, avec les données de la consommation de SAO pour 2000 et 2001, ventilées par secteur. Les données montrent que la consommation totale de CFC dans le secteur des mousses s'élève à 19 942 tonnes PAO en 2000 et à 16 853 tonnes PAO en 2001, respectivement. Elles indiquent aussi que la consommation de CFC pour tous les secteurs s'élevait à 39 211,6 tonnes PAO en 2000, alors qu'elle était de 33 993,4 tonnes PAO en 2001.
18. (ter). Les informations reçues du Secrétariat de l'Ozone indiquent toutefois que la Chine n'a pas encore rendu compte de ses données relatives à la production et de consommation à ce jour, conformément à l'article 7 du Protocole de Montréal.

RéfrigérationPlan sectoriel d'élimination finale des SAO : réfrigération domestique et compresseurs de réfrigération domestique

**Ajouter** le paragraphe suivant :

81. (bis) A la suite de la préparation de la fiche d'évaluation du Secrétariat, des ajustements finaux ont été faits sur le calendrier de la répartition du financement et de l'élimination. Les ressources nécessaires seront fournies en deux tranches annuelles, soit en 2002 et en 2003. Les frais d'appui ont été convenus entre l'ONUDI et le Gouvernement de l'Italie sur la base de 9 pour cent pour les activités de projet, et de 5 pour cent pour les activités de gestion et de mise en œuvre qui seront menées par la Chine. Selon le paragraphe 80(a) ci-dessus, le Secrétariat a examiné le projet d'Accord entre le Gouvernement de la Chine et le Comité exécutif. Après une analyse approfondie, il a été décidé qu'il serait plus efficace de présenter l'approbation du Plan sectoriel sous la forme d'une décision, étant donné que le financement sera fourni en deux tranches, l'élimination ne se produira qu'en 2004 et le Gouvernement de la Chine s'engagera à éliminer un montant total de 1 099 tonnes PAO de sa consommation totale de 3 508,7 tonnes PAO restant à éliminer admissible à un financement.

**Remplacer** le paragraphe 82 par le paragraphe suivant :

82. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Approuver en principe un total de 7 360 530 \$US, à titre de financement pour la réduction finale de la consommation nationale de CFC restant à éliminer au moyen de la mise en œuvre du Plan sectoriel d'élimination des CFC dans le Secteur de la réfrigération (Fabrication) domestique en Chine ;
- b) Approuver à la 38<sup>e</sup> Réunion un financement d'un montant de 1 788 991 \$US, plus des frais d'appui de 161 009 \$US, qui seront compensés par la contribution bilatérale de l'Italie pour 2002, ainsi que 3 400 000 \$US, plus des frais d'appui de 299 200 \$US pour l'ONUDI, sous réserve des conditions suivantes :
  - i) Le Gouvernement de la Chine s'engage à éliminer complètement 1 099 tonnes PAO de consommation de CFC dans le secteur de la réfrigération (Fabrication) et de maintenir de façon permanente la réduction de 1 099 tonnes PAO dans sa consommation nationale totale de 3 508,7 tonnes PAO, selon le calendrier d'élimination suivant :

Année	2004	2005	2006	Total
Objectif annuel d'élimination des CFC (tonnes PAO) provenant de la part italienne bilatérale	0	242	0	242
Objectif annuel d'élimination des CFC (tonnes PAO) provenant de la part de l'ONUDI	150	98	609	857
Total	150	340	609	1 099

- ii) La deuxième tranche sera attribuée à la dernière réunion du Comité exécutif en 2003.
- iii) Le Gouvernement de la Chine convient de ne pas demander de ressources supplémentaires au Fonds multilatéral pour les activités du Secteur de la réfrigération (Fabrication) domestique. Le Comité exécutif accepte de donner de la souplesse à la Chine pour utiliser les fonds convenus, conformément aux procédures opérationnelles consenties entre la Chine et l'ONUDI dans le Plan sectoriel d'élimination de la réfrigération ;
- iv) Le Gouvernement de la Chine convient de s'assurer de la surveillance étroite de l'élimination et d'en faire rapport régulièrement, conformément à ses obligations en vertu du Protocole de Montréal ;
- v) A titre d'agence d'exécution, l'ONUDI sera chargée de :
- Fournir en 2003 les programmes de travail de 2004, 2005 et 2006.
  - Faire rapport annuellement sur la mise en œuvre de toutes les activités financées selon le plan sectoriel ;
  - Faire une vérification chaque année au Comité exécutif selon laquelle l'élimination de la consommation des CFC dans le secteur de la réfrigération (fabrication) a été terminée selon les calendriers indiqués dans le tableau ci-dessus.

-----